

# Elaboration des documents de gestion.

## Éléments techniques d'aide à la rédaction.

### EN RESUME

Ce cahier technique présente aux gestionnaires des informations de base sur les documents qui encadrent la gestion des zones humides : Plan de gestion stratégique, Plan de gestion. Il leur permet de s'orienter vers le document le plus pertinent pour la gestion de leur site.

Les documents de gestion sont des outils particulièrement importants, parce qu'ils permettent de construire un raisonnement logique conduisant du diagnostic du site à un programme d'actions précis, véritable feuille de route du gestionnaire.

La gestion des zones humides doit être conçue en faveur des 3 fonctions exercées par les zones humides : **hydraulique-hydrologique**, **physique-biogéochimique** et **écologique-biologique**. Le cahier technique fournit différents outils aux gestionnaires pour qu'ils :

- puissent mener un diagnostic précis sur les 3 fonctions
- aient une connaissance plus homogène sur le fonctionnement de leur site
- puissent identifier les enjeux et les possibles dysfonctionnements
- définissent des objectifs adaptés
- mettent en place des actions qui y répondent

Le cahier technique contient notamment :

- Un **cahier des charges type** qui aide les gestionnaires à rédiger le plan de gestion (en régie ou par un prestataire)
- Une liste d'**outils à mobiliser pour approfondir le diagnostic du fonctionnement hydrique** du site (en régie ou par un prestataire)
- Une **clef de lecture des plans de gestion existants** destinée à vérifier que les différents éléments nécessaires à l'identification des 3 fonctions sont bien pris en compte

Ce cahier technique doit être utilisé lors de la mise en place d'un projet de valorisation de zone humide ou lors d'un renouvellement de plan de gestion.

**Mots-clé : plan de gestion, plan de gestion stratégique**

→ Un glossaire présente les mots-clefs essentiels pour la gestion des zones humides  
cf. « Notions essentielles- Glossaire des zones humides »

## SOMMAIRE

### 1/ Introduction

Quel document pour quel site ?

Le Plan de gestion stratégique

Le Plan de gestion de zone humide

### 2/ Cahier des charges de plan de gestion. Document d'aide à la rédaction.

### 3/ Etude et diagnostic des fonctions hydriques. Document d'aide à la rédaction.

Nécessité d'une étude de fonctionnement hydrique

Identification des facteurs extérieurs influant sur le fonctionnement de la zone humide

Diagnostic du fonctionnement de la zone humide

### 4/ Clef de lecture des plans de gestion existants

## INTRODUCTION : LES FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Le présent cahier technique repose sur la prise en compte de 3 fonctions essentielles des zones humides, reconnues comme déterminantes par le SDAGE en raison de leur lien avec le bon état des masses d'eau :

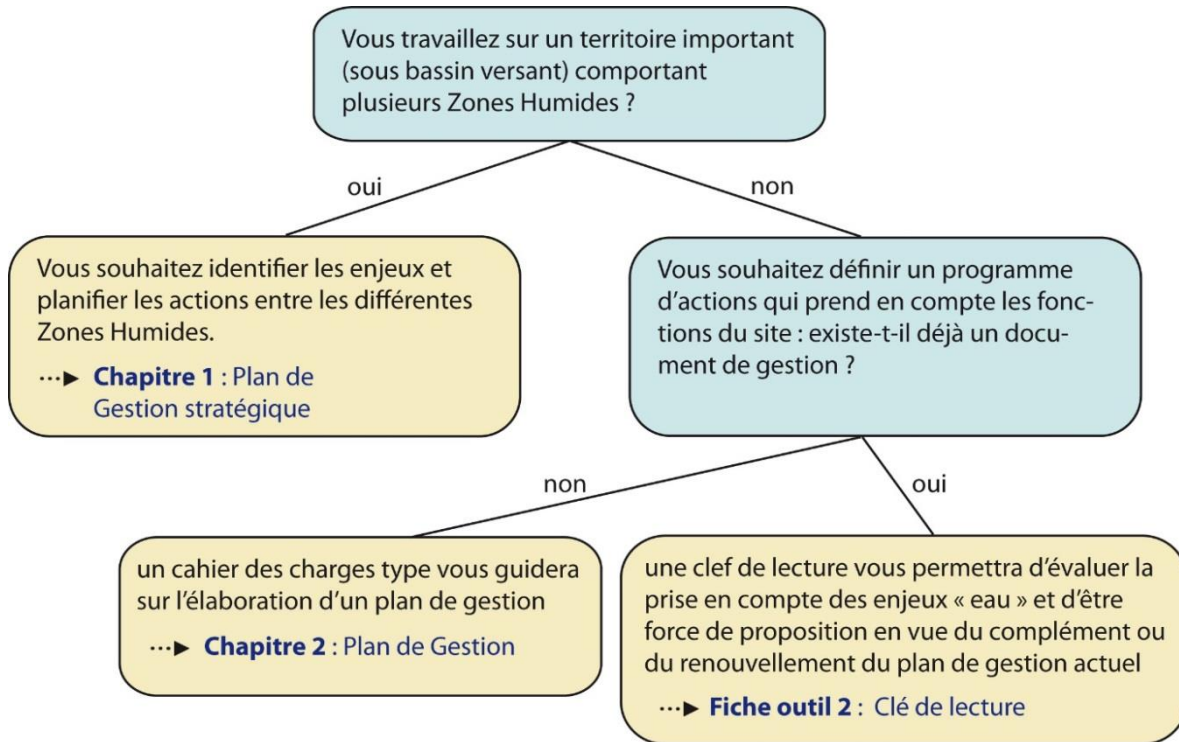
- La fonction **hydraulique-hydrologique** qui s'exprime dans de nombreuses zones humides et en particulier dans les plaines alluviales, à travers les services rendus par les zones humides vis-à-vis des cours d'eau (rétention des crues, soutien d'étiage, mobilité latérale...) et des eaux souterraines (recharge des nappes)
- La fonction **physique-biogéochimique** qui s'exprime à travers les services rendus par les zones humides vis-à-vis de la qualité de la ressource en eau (épuration naturelle des eaux, rétention des sédiments, etc.)
- La fonction **écologique-biologique** qui correspond à l'activité des écosystèmes, intéressante par la biodiversité qu'elle engendre et les activités qu'elle permet (chasse, pêche, agriculture...)

*Le savez-vous ? En moins de 30 mètres, une ripisylve peut abattre de 80% la teneur en nitrates du bassin versant. Lefeuvre, Colloque zones humides, oct. 1994, in "Fustec, Lefeuvre et coll., Fonctions et valeurs des zones humides, Dunod, 2000"*

### QUEL DOCUMENT POUR QUEL SITE ?

Tout projet de gestion ou de restauration de zone humide doit être présenté dans un « document de gestion » qui dresse le diagnostic, établit des objectifs et propose des actions.

Le logigramme ci-dessous oriente les acteurs vers le format de document de gestion le mieux adapté à leur besoin



## LE PLAN DE GESTION STRATEGIQUE

### Définition

Introduit en 2013 dans le cadre de la doctrine « zones humides du bassin Rhône-Méditerranée, à travers la note du secrétariat technique du SDAGE, le plan de gestion stratégique est un document de planification réalisé à l'échelle d'un territoire abritant plusieurs zones humides.

#### **Le futur SDAGE (2016-2021) définit sa nature et son utilisation (extraits de la disposition 6B-01) :**

« Le plan de gestion stratégique des zones humides **s'applique à un territoire pertinent** (périmètres de bassin-versant, de sous bassin ou au minimum d'intercommunalité : communautés de communes ou d'agglomérations). Il définit **les objectifs de non dégradation et de restauration des zones humides et de leurs fonctions** (épandement des eaux de crues, préservation de la qualité des eaux souterraines, production de biodiversité). Il **planifie la politique de gestion des zones humides pour l'ensemble de son périmètre** (gouvernance, maîtrise d'ouvrage, plan d'actions, priorités, échéances, coûts). »

Il peut être réalisé par les structures porteuses de SAGE ou de contrat de rivière, des syndicats mixtes (Parc Naturel Régional...), des EPTB... Il devra être articulé avec les documents d'urbanisme (SCOT, PLU..).

Afin d'atteindre les objectifs qu'il fixe, le plan de gestion stratégique **précise les leviers d'actions mobilisables** : programmes contractuels (conventions de gestion, contrats Natura 2000, baux ruraux à clauses environnementales, prêt à usage, déclaration d'intérêt général...), outils réglementaires (ZHIEP, ZSGE, ENS, politique d'opposition à déclaration), acquisition foncière publique, plan de gestion des zones humides...

### Objectifs

Le plan de gestion stratégique est un outil d'aide à la décision à l'intention des maîtres d'ouvrages publics : il est pensé à l'échelle des bassins versants ou des intercommunalités. Il peut être réalisé dans le cadre d'un SAGE, d'un contrat de milieu ou du projet d'une collectivité. Il vise à traduire les pressions et menaces qui pèsent sur les zones humides et peut ainsi aider les décideurs publics à intégrer ces milieux dans l'aménagement de leur territoire.

Il englobe donc naturellement plusieurs zones humides et donc éventuellement plusieurs Plans de gestion et les Espaces de Bon Fonctionnement qui y sont liés.

Le plan de gestion stratégique vise ainsi à caractériser et hiérarchiser les sites comme suit :

- « zones humides qui sont en bon état et celles soumises à des pressions faibles, appelant des actions de préservation (non dégradation) ;
- zones humides qui font l'objet de pressions à l'origine de dégradation de certaines de leurs fonctions, exigeant des mesures de maîtrise ou de réduction de ces pressions ;
- zones humides dont certaines fonctions sont dégradées qui, dans une perspective de reconquête, feront l'objet de mesures de restauration de tout ou partie des fonctions en réduisant ou en supprimant les pressions identifiées. » (source : projets de SDAGE RMed et C 2016-2021)

La mise en œuvre des orientations identifiées passe par une articulation avec les autres démarches existant sur le territoire : SAGE, ZHIEP, ZSGE, ENS, contrats de milieux, documents d'objectifs Natura 2000, projets locaux, documents d'urbanisme...

« Parmi les actions à mener en faveur des zones humides sur l'ensemble de son périmètre, le plan de gestion stratégique identifie celles qui peuvent être réalisées au titre de la compensation dans le cadre du principe « éviter, réduire, compenser », en cas d'impact résiduel d'un projet situé à l'intérieur ou en dehors du périmètre du plan après analyse des solutions d'évitement. Cette possibilité offerte ne se substitue pas aux

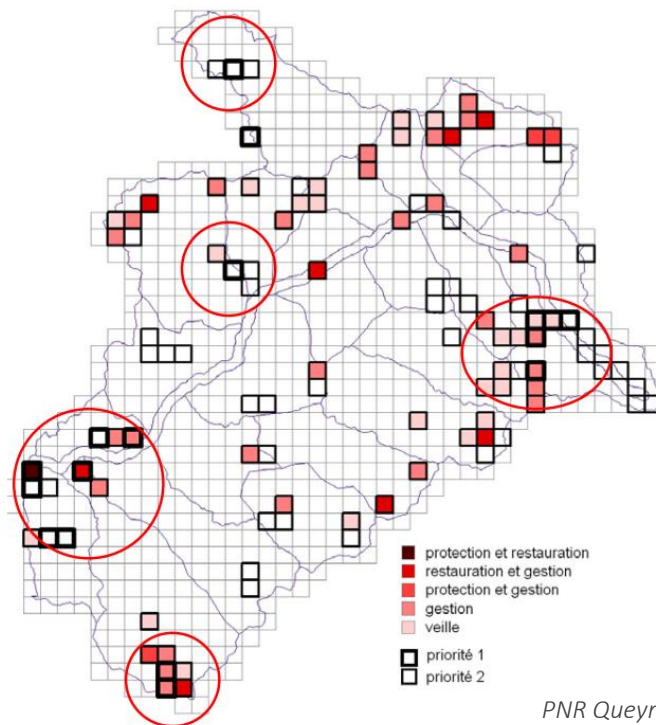
obligations réglementaires du pétitionnaire en matière de compensation (coût des opérations de restauration, de gestion et de suivi, types d'actions, mise en œuvre, suivi pendant un minimum de 10 ans utilisant les indicateurs de la boîte à outils du bassin...). » (source : projets de SDAGE RMed et C 2016-2021)

↳ La note du secrétariat technique du SDAGE : « Eléments de méthode pour la définition d'un plan de gestion stratégique des zones humides, septembre 2013 » apporte tous les éléments techniques pour le définir  
<http://www.eaurmc.fr/espace-dinformation/guides-acteurs-de-leau/notes-du-secretariat-technique-du-sdage.html>

### Illustration : La démarche du PNR du Queyras (Hautes Alpes)

Exemple à remplacer : en attente proposition de l'Agence

Le Parc naturel régional du Queyras a fait l'objet d'un travail d'identification, puis de hiérarchisation des zones humides. Une analyse multicritère a permis de déterminer des priorités d'action en termes de protection, de restauration et de gestion des sites. Certains sites prioritaires et représentatifs ont fait l'objet de plans de gestion.



PNR Queyras, 2012

## LE PLAN DE GESTION DE ZONE HUMIDE

### Le document de base de la gestion des sites

Le plan de gestion est un **document opérationnel qui débouche sur un programme d'actions** précis dans l'espace et dans le temps.

Les plans de gestion font l'objet de plusieurs guides méthodologiques ; l'ATEN propose un guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels qui définit le socle commun de l'approche de différents réseaux de gestionnaires d'espaces naturels. Ce guide développe particulièrement les différentes étapes de la démarche et constitue un document de référence, qui peut compléter les documents spécifiques aux zones humides de la présente boîte à outils.

→ Le Guide ATEN « élaboration des plans de gestion des espaces naturels » ([ct88.espaces-naturels.fr](http://ct88.espaces-naturels.fr)) précise les différentes phases à mener



Schéma ci-contre : Principe de déroulement des plans de gestion d'espaces naturels (ATEN, 2015).

#### Quelle articulation ATEN / boîte à outils zones humides ?

Le guide de l'ATEN est un document de référence, présentant en détail l'ensemble de la démarche. Il est utile de le consulter en cas de réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides.

La présente boîte à outils propose des méthodes plus précises adaptées aux zones humides : prise en compte des fonctions et services, étude et restauration de l'eau sur le site...

Ces deux documents sont donc complémentaires

Les grandes phases d'élaboration des plans de gestion peuvent être listées :

- Diagnostic : collecte d'informations pour avoir une vision d'ensemble de la situation du site sur ses différentes composantes ;
- Enjeux et responsabilités du site : analyse de ces éléments en croisant l'état du fonctionnement du site avec les pressions et les menaces qui pèsent dessus ; il permet ainsi de définir la « valeur » du site dans l'expression de ces fonctions ;
- Objectifs à long terme : proposition d'une vision future du site par rapport aux problématiques identifiées ;
- Objectifs opérationnels et programme d'actions : déclinaison de la vision à long terme en objectifs à court terme et en actions à mener durant le plan de gestion et permettant d'atteindre les objectifs fixés ;
- Résultats : bilan des actions menées afin d'en tenir compte pour le plan de gestion suivant

Evaluation : dispositif permettant de déterminer si le plan de gestion a permis de répondre aux objectifs qu'il s'était fixé et si ces objectifs étaient pertinents. Cette phase est au cœur de la démarche et accompagne toutes les autres phases.

Gouvernance : thématique menée transversalement à la démarche

## Les besoins spécifiques des plans de gestion de zones humides

Cette boîte à outils comporte **un cahier des charges** pour l'élaboration d'un plan de gestion de zones humides qui aborde les 3 fonctions des zones humides.

↳ Le cahier technique « Elaboration des documents de gestion - Cahier des charges de plan de gestion » fournit une base pour structurer les informations à récolter lors du diagnostic

Certains sites font d'ores et déjà l'objet de documents de gestion : plan de gestion de site protégé, notice de gestion, documents d'objectifs Natura 2000... **Une clef de lecture** est proposée pour vérifier le niveau de prise en compte des enjeux « eau » dans ces documents, pour proposer si besoin des actions complémentaires dans ce domaine.

↳ Cf. le cahier technique « Elaboration des documents de gestion - Clef de lecture des plans de gestion existants »

La pérennité de la zone humide repose sur le maintien de son fonctionnement hydrique. Il est donc nécessaire de connaître précisément les paramètres de ce fonctionnement pour pouvoir fixer des objectifs de restauration ou de maintien en adéquation avec le site.

Sur les sites dont le fonctionnement est bien connu, le plan de gestion peut être réalisé en suivant le cahier des charges présenté plus haut, qui inclue une synthèse en matière hydrique.

En revanche, il peut s'avérer nécessaire de lancer une **étude spécifique sur le fonctionnement hydrique** pour les sites mal connus, touchés par des dysfonctionnements en matière de cycle de l'eau. Un document spécifique présente les outils à mettre en place pour une telle étude, qui pourra être lancée selon les cas :

- Avant le plan de gestion, sur les sites sur lequel le projet est peu avancé et où l'on sait que les enjeux liés à l'eau seront forts ; cette étude permettra de connaître le site et de constituer une base importante pour le plan de gestion à venir.
- En parallèle avec le plan de gestion ; dans ce cas, l'étude hydrique doit être intégrée dans le CCTP global. Cette formule peut être intéressante sur les sites importants et complexes où l'on souhaite que le plan de gestion soit rédigé par un groupement réunissant des prestataires généralistes-naturalistes et spécialistes de l'eau.
- Après le plan de gestion, lorsque l'élaboration de celui-ci a mis en évidence des incertitudes importantes.

Dans tous les cas, le contenu du CCTP devra être adapté aux caractères du site, à l'état d'avancement du projet et aux questions posées.

↳ Cf. le cahier technique « Elaboration des documents de gestion - Etude et diagnostic des fonctions hydriques »

## Les points essentiels spécifiques à l'élaboration d'un plan de gestion de zone humide

### ○ Objectifs : Gérer les zones humides au travers de leurs fonctions et services

Les plans de gestion de zones humides doivent avoir pour objet de définir un projet global en faveur de toutes les fonctions du site (hydrauliques, hydrologiques, biogéochimiques et physiques, biologiques) et des services qui en découlent, au profit de la collectivité (services de régulation, de production, services culturels).

↳ Cette thématique est détaillée dans « Notions essentielles- Fonctions et services des zones humides »

### ○ Périmètre : réfléchir à l'échelle de l'Espace de Bon Fonctionnement

Toute zone humide est soumise à des interrelations multiples avec ses environs : écoulements d'eau, échanges biologiques... La connaissance et la gestion du site devraient donc s'étendre au-delà des limites de la zone gérée. Dans cet esprit, il est nécessaire que le document de gestion de toute zone humide définisse son **Espace de Bon Fonctionnement (ou EBF)**, qui peut être défini comme l'espace dont dépend la plus grande partie du fonctionnement de cette zone.

↳ Consulter le guide technique SDAGE « Délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) d'une zone humide »

### ○ Privilégier une approche dynamique de la gestion du milieu

Les zones humides sont des espaces en constante évolution, traversés par d'importants flux d'eau et de matière. La gestion de ces espaces ne doit pas consister à figer le milieu à un stade considéré comme bon, mais à accompagner l'écosystème dans sa dynamique et à restaurer si besoin son fonctionnement, en agissant sur les causes des dysfonctionnements et non sur leurs conséquences. Dans la mesure du possible, l'objectif doit consister à permettre au milieu de s'auto-entretenir durablement.

↳ Le cahier technique « Restauration fonctionnelle » guide les gestionnaires pour identifier des objectifs de gestion adaptés aux enjeux de leur site

### ○ Prendre en compte la dimension humaine du fonctionnement des sites

Les zones humides concernent de très nombreux acteurs : usagers directs, bénéficiaires des services rendus (production d'eau...), acteurs à l'origine de pressions sur le milieu... Il est nécessaire de connaître ces acteurs et de les intégrer à la construction du plan de gestion, pour faire émerger un projet partagé par le plus grand nombre. Cette démarche est un gage de solidité et de pérennité pour les projets.

↳ Le cahier technique « Démarche de concertation » présente des outils à mettre en place pour intégrer les acteurs à la démarche.

### ○ Suivre et évaluer l'atteinte des objectifs de restauration du plan de gestion

Les politiques publiques utilisent désormais de plus en plus l'évaluation comme validation de la bonne atteinte des objectifs fixés. Sur la thématique des zones humides, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le Plan



National d'Actions en faveur des Zones Humides (PNZH), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée affichent comme objectif la non-dégradation de ces milieux naturels et leur maintien en bon état. Différents outils se mettent en place pour guider les gestionnaires dans leurs projets et obtenir des résultats comparables entre sites : Comment répondre à cet objectif de résultat ? Quels protocoles utiliser ? Comment faire pour que ces démarches d'évaluation soient à la fois appropriées par les territoires et adaptées aux reportages à l'échelle du bassin ou nationale ?

La boîte à outils RhoMÉO propose 13 indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs de restauration à l'échelle du plan de gestion. Ces indicateurs peuvent être mobilisés à l'occasion d'un bilan à mi-parcours et pour l'évaluation finale du plan de gestion.

→ Pour plus d'informations, voir la boîte à outils de suivi des zones humides RhoMÉO (<http://www.rhomeo-bao.fr/>)



→ Le Guide ATEN « élaboration des plans de gestion des espaces naturels » ([ct88.espaces-naturels.fr](http://ct88.espaces-naturels.fr)) détaille beaucoup cet élément qui est au cœur de leur démarche (cf. schéma ci-dessous)